

Atelier

1) Posez des questions

Quoi demander :

Pourquoi certaines personnes choisissent-elles de vivre dans la rue plutôt que dans des centres d'hébergement?

Quels sont les logements qui pourraient intéresser/convenir aux personnes sans domicile?

Quelles sont les possibilités de logement/abri existant?

Quels nouveaux logements sont nécessaires? Quels sont les nouveaux logements prévus?

De quelle aide ces personnes, ces couples et ces familles ont-ils besoin?

Quelles sont les barrières à l'entrée?

Quel est le montant de la part du loyer/de l'hébergement pour les personnes/familles bénéficiant d'une aide (par exemple, le POSPH ou l'OT)?

Des aides au loyer sont-elles disponibles pour les personnes et les familles qui ne gagnent pas assez pour se payer un logement? Quels sont les paramètres?

Les autorités locales ont-elles des mesures incitatives pour encourager la construction de logements plus abordables?

Comment les membres de notre paroisse peuvent-ils faire partie de la solution? Par exemple, en investissant, en faisant du bénévolat, en donnant des articles ménagers, des meubles ou de l'argent.

Quels sont les règlements concernant les maisons de chambres/logements, les appartements secondaires?

Existe-t-il des incitations financières à la construction de logements secondaires?

2) En vous servant des réponses à ces questions, DÉTERMINEZ LE(S) BESOIN(S) ainsi que votre structure :

BESOINS :

- Se rassembler (partager) : famille seule, maisons de chambres/logements (connaissez les allocations locales)
- Suites secondaires : autonomes (privées)
- Autres modèles : soutien de personnel/supervisé 24/7 ou moins

Les gens sont-ils prêts à partager l'espace? Sont-ils adaptés à ce type de mode de vie (Enquête/EOI)?

Atelier

Combien de personnes sans lien de parenté peuvent vivre ensemble sous un même toit avant de devoir prendre un permis pour maison de chambres?

Quelle doit être la taille d'une suite secondaire? Pouvez-vous créer une suite de 1, 2 ou 3 chambres à coucher dans votre sous-sol, dans une annexe ou dans un logement indépendant?

Quels sont les besoins en matière d'accessibilité des personnes que vous accueillez? Autres besoins particuliers?

Si une dotation en personnel est nécessaire, quelles sont les réglementations gouvernementales en vigueur? Quels sont les rapports à fournir?

Votre structure :

- Le ferez-vous personnellement? Pour et contre
- Allez-vous le faire dans le cadre des statuts de votre conférence ou de votre conseil particulier SSVP? Pouvez-vous opérer en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré? Demandez les conseils juridiques nécessaires.
- Est-il possible de créer une fiducie foncière ou une coopérative?
- Cette entité pourrait-elle être au service d'une conférence ou d'un CP, ou peut-être établie pour une province entière ou même à l'échelle nationale?

3) Trouver et créer / construire des solutions :

- MLS : <https://www.realtor.ca/> trouvez un courtier en qui vous avez confiance! Lancez plusieurs lignes à la fois.
- Logement unifamilial, logement multiple, maison de chambres et d'hébergement, établissement de soins de type résidentiel (ESR)
- Propriété vacante avec ou sans bâtiment(s) - possibilité de diviser le terrain!
- Motels/hôtels
- Locaux de vente au détail (centres commerciaux, centres commerciaux en bandes, construisez en hauteur!)
- Commercial/Industriel/Bureau
- Propriétés du diocèse - églises, écoles, presbytères, séminaires, couvents sous-utilisés ou redondants - terrains vacants
- Propriétaires de maisons! Avez-vous ou ont-ils des espaces sous-utilisés dans leur(s) maison(s) ou propriété(s)?
- Investisseurs! Achetez individuellement ou collectivement des biens immobiliers dans le but d'augmenter l'offre de logements abordables.

Atelier

4) Choisir, placer et aider les résidents :

Déterminez le modèle du foyer s'il s'agit d'un foyer collectif (basé sur l'abstinence, la réduction des risques ou autre) et le montant des loyers.

Déterminez comment vous et votre équipe vous intégrerez aux résidents et aux autres organismes qui les soutiennent.

Déterminez avec qui vous travaillerez dans le cadre du processus de sélection : Le personnel du refuge, les agences de logement, le personnel du gouvernement, le personnel de l'église, les bénévoles, etc.

Créez un formulaire de déclaration d'intérêt* que les candidats devront remplir et vous remettre par l'intermédiaire de leur assistant social.

L'agence ou les agences sélectionnées fourniront-elles un soutien continu aux résidents lorsqu'ils emménageront dans leur nouveau logement? Pendant combien de temps? En quoi consistera ce soutien?

Y aura-t-il des réunions régulières dans les foyers? Des inspections des chambres/appartements?

Comment et où se déroulera le processus de sélection?

Quels sont les paramètres d'entrée dans le foyer? Lignes directrices du foyer*

Les résidents signeront-ils un bail? Utilisez la version approuvée par le gouvernement.

Le câble, l'internet et le téléphone résidentiel seront-ils fournis?

Qui fournit le papier hygiénique, les produits d'hygiène, les produits de nettoyage, etc.

Comment les chambres sont-elles attribuées? Un résident principal est-il choisi ou tout le monde est-il sur un pied d'égalité?

Entretien du jardin et de la pelouse, déneigement, inspection régulière des équipements mécaniques :

-chauffage, climatisation, laveuse/sécheuse, cuisinière, plomberie, détecteurs de fumée et de CO.

Politique concernant les véhicules, l'entreposage, les visiteurs, le couvre-feu (externe et interne)

Quels sont vos niveaux de tolérance? Quels sont les niveaux de tolérance de l'agence ou des agences?

Plus important encore, quels sont les niveaux de tolérance des autres résidents si l'un d'entre eux se trouve dans une situation d'urgence?

* Communiquez avec housing-logement@ssvp.ca pour obtenir des exemples.

Comment célébrez-vous les réussites?

Atelier

Que se passe-t-il lorsque les choses ne se passent pas comme prévu? DOCUMENTEZ TOUT!

Le résident ne paie pas à temps ou ne paie pas du tout? *

Les comportements des résidents nécessitent un soutien intensif ou une expulsion. *

*Qui s'occupera de la procédure de la Commission du logement et des locataires (CLT)?

Les besoins des résidents changent et ils déménagent.

Comment pourvoir les postes vacants et à quelle vitesse?

Changements dans l'aide apportée par l'agence (elle peut être renforcée ou affaiblie).

Problèmes de punaises de lit ou autres parasites.

Rénovations et peinture. Qui s'en charge et à quelle fréquence?

Réparations nécessaires aux aspects structurels ou mécaniques du logement.

Investissements futurs dans le bâtiment et/ou la propriété.